L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 SEPTEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
MARDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au Bureau de A. Testart, coin Royale et Toulouse,—vente trimestrielle de gages.

Les Etats-Unis et l'Exposition française.

Les démarches réitérées faites par un grand nombre d'industriels américains auprès de leur gouvernement pour provoquer l'adoption de mesures préparatoires à la participation des Etats-Unis à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1878, prouvent le désir qu'ont les manufacturiers américains d'exposer leurs produits en regard de ceux du monde entier. A la grande Exposition de 1867 à Paris, l'industrie américaine n'était représentée que d'une façon tout-à-fait insignifiante. Depuis cette époque, l'industrie, aux Etats-Unis, a marché à pas de géant, et si certains de ses produits ne peuvent encore soutenir la comparaison avec ceux de l'Europe, d'autres, au contraire, rivalisent déjà sous le rapport de la qualité et du bon marché avec les articles des plus anciennes manufactures.

Ce serait une politique intelligente, de la part de l'administration de M. Hayes, que de fournir à ses nationaux l'occasion de faire apprécier les progrès faits dans ce pays par de nombreuses industries et de chercher à ouvrir, au moyen de traités de commerce, de nouveaux débouchés à diverses branches de la production américaine. L'Exposition de Philadelphie n'a eu que des résultats insuffisants, à cause du nombre forcément restreint des visiteurs étrangers. Une Exposition à Paris attirera non-seulement des visiteurs de toutes les parties de l'Europe par centaines de mille, mais des milliers d'autres de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique du Centre et de l'Amérique du Sud.

Si l'administration de M. Hayes, par son indifférence ou son mauvais vouloir, prive ses nationaux des avantages que leur offriraient incontestablement la participation des Etats-Unis à l'Exposition de 1878, elle commettra une faute grave contre les intérêts industriels du pays; elle manquera à tous ses devoirs. Nous avons peine à croire qu'il en soit ainsi, mais si cela était, nous aimons à penser que le Congrès, mieux inspiré, saurait réparer l'impardonnable erreur du gouvernement à ce sujet.

Les raisons mises en avant par quelques journaux pour expliquer la répugnance de l'administration, sont réellement puériles. Voici comment une correspondance adressée de Washington à la *Tribune* de New-York, les expose :

"L'évidente répugnance de l'administration à prendre quelques bonnes mesures pour une représentation convenable des Etats Unis à l'Exposition de l'an prochain à Paris, sauf en exécution d'un ordre formel du Congrès, a été remarquée plus d'une fois. Quoique beaucoup de personnes indifférentes, et intéressées à ce que les industries américaines soient pleinement représentées à Paris, se soient rendues après du Président et du Secrétaire d'Etat, et les aient requis instamment de nommer du moins une commission provisoire, rien n'a été fait, dans ce sens ni ne le sera probablement.

"Une explication de ce manque apparent d'intérêt officiel dans l'Exposition de Paris peut se trouver peut être dans la conduite de la France pendant la célébration du Centenaire à Philadelphie l'an dernier. Quiconque a participé activement à l'administration de l'Exposition du Centenaire sait fort bien que ni la conduite du gouvernement français ni la nature de l'exhibition française n'ont été ce que les Etats-Unis avaient le droit d'attendre. Pendant que d'autres nations envoyaient des commissaires spéciaux au Centenaire, dont beaucoup d'un rang élevé et d'une grande expérience, la France a refusé de faire de même et a confié les intérêts de ses citoyens à des attachés subordonnés de la légation française, dont au moins était extrêmement désagréable au président Grant. Le chose a été si sensible au président qu'il a refusé une fois d'accepter une invitation à un dîner public à Philadelphie, ayant d'avoir reçu l'assurance que cette personne n'y assisterait pas. On a pensé aussi que les lettres attaquant les Etats-Unis, et qui ont fait tant de bruit en France, étaient écrites par un de ces représentants du gouvernement français, bien que le personnage soupçonné d'en être l'auteur en ait décliné la responsabilité.

"Quand les marchandises à exhiber au Centenaire ont commencé à arriver, on a bientôt découvert que les agents de certains exposants français essayaient de frauder le fisc des Etats-Unis en important sous les régiments spéciaux fixés par le département du Trésor, des articles destinés à la vente, tandis qu'ils auraient dû être destinés exclusivement à l'exhibition. Cette découverte obligea les officiers des douanes de New-York et de Philadelphie à soumettre tous les exposants à des restrictions qui, en d'autres circonstances, auraient été inutiles et tracassières. Indépendamment de cela, la nature de l'exhibition française n'était pas telle que les Etats-Unis avaient le droit de l'attendre, et ce manquement de la France, à ce qu'on a cru, était dû en grande partie au défaut d'intérêt, sinon à l'opposition du gouvernement français.

"Cela étant, quand l'invitation aux Etats-Unis de participer à l'Exposition de 1878 à Paris a été reçue, le secrétaire Fish l'a transmise au congrès sans recommandation, et l'on sait que, quand il a été consulté par le comité sénatorial sur les relations étrangères, il a dit en substance au comité les faits que nous venons de rappeler, en déclarant que c'était la raison pour laquelle l'administration du président Grant ne voulait pas recommander au congrès l'acceptation de l'invitation. Le sentiment d'indifférence manifesté par la dernière administration est partagé, du moins dans une certaine mesure, par les membres du présent gouvernement des Etats-Unis, et ceci peut expliquer pourquoi le secrétaire Evarts n'a pas voulu assumer une autorité douteuse pour assurer la représentation des Etats Unis à l'Exposition de 1878.

"La réponse à ces reproches est bien simple. Lorsque le gouvernement français s'est adressé au gouvernement des Etats-Unis, en vue de la nomination de ses représentants et pour savoir quelles seraient les garanties offertes aux exposants, il lui a été répondu que l'Exposition de Philadelphie était une entreprise particulière, et que le gouvernement des Etats-Unis n'était responsable en rien et ne pouvait offrir aucune garantie.

"Malgré cette réponse peu encourageante, le gouvernement français a fait tout ce qui était en son pouvoir pour engager ses nationaux à prendre part à l'Exposition américaine et il a montré en toute occasion l'intérêt qu'il prenait aux exposants, dont les principaux ont même été décorés.

"Nous n'avons pas à reproduire ici tous les griefs dont ont eu à se plaindre les exposants français et étrangers, car ces griefs ont été pleinement exposés par la presse américaine elle-même. Il nous suffira de rappeler que les exposants étrangers ont été traités d'une façon inique et honteuse par les agents subalternes de la direction de l'Exposition et par les agents des douanes.

"Si l'exposition française n'a pas été plus considérable, cela a tenu précisément à l'absence de toute garantie et aux souvenirs de l'exposition du Palais de Cristal à New York, où les marchandises des exposants étrangers avaient été saisies et vendues par les créanciers de l'entreprise tombée en faillite.

"Le commissaire-général nommé par le gouvernement français auprès de l'Exposition de Philadelphie était le baron du Sommerard, l'homme le plus compétent en pareille matière, celui qui avait représenté la France à l'Exposition de Vienne. Quant à l'antipathie personnelle de l'ex-président Grant pour certain attaché de la légation française, nous ne croyons pas que ce soit là une raison d'Etat qui puisse l'emporter dans les résolutions de l'administration actuelle sur l'intérêt de l'industrie américaine.

"Tous les prétextes mis en avant par les correspondants de journaux sont ridicules. Aucun d'eux n'a dit la véritable raison qui a pu faire prendre à M. Hayes et à ses ministres la déplorable résolution de s'abstenir.

"Cette raison nous croyons l'avoir devinée. On sait que l'Allemagne a *failli* de prendre part à l'Exposition de Paris et qu'on a attribué à M. de Bismark ce propos : "il est inutile que nous envoyions nos produits à Paris pour les bombarder." M. Evarts se sera laissé persuader que l'Exposition annoncée pour 1878 serait empêchée ou troublée par une guerre générale en Europe ou au moins par un nouveau duel entre la France et l'Allemagne et, soit pour conformer sa décision à la politique allemande, soit pour éviter des risques à ses nationaux, il a fait décider par ses collègues une abstention qui rend maintenant très problématique la représentation de l'industrie américaine à Paris.

"La France peut se passer de la présence des produits allemands et américains à son Exposition Universelle, qui n'en sera pas moins très brillante, et la résolution du cabinet américain ne fera de tort qu'à ses nationaux.

"Nous aussions vivement désiré voir la Louisiane et ses produits représentés à Paris en 1878. Malheureusement, nous croyons que la participation à l'Exposition ne peut se faire que par l'intermédiaire du gouvernement national. La solution définitive de la question dépendra d'une action prompte et immédiate du Congrès qui doit se réunir en octobre; mais nous n'avons qu'un très faible espoir d'une conclusion favorable.

P. S.—Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 31, l'extrait suivant d'un article de la *Tribune*, qui se prononce en faveur de la participation à l'Exposition;

"....Il serait puéril de revenir sur les déceptions, pertes quotidiennes et vexations de l'an dernier, et d'en prendre prétexte pour rejeter l'invitation cordiale et pressante du gouvernement français de participer à la prochaine Exposition. La raison pour laquelle l'administration n'a pas pris de mesure officielle pour organiser une section américaine, est que le congrès ne lui a donné aucune autorité à cet effet. Peut-être le président et M. Evarts auraient ils pris une action non officielle, dans la pensée que le congrès leur viendrait en aide en octobre, mais ils ont été retenus par l'opinion générale, répandue en Europe comme en Amérique, que l'Exposition serait ajournée d'un an, à cause de la guerre en Turquie et de l'agitation qui résultera des prochaines élections en France. Mais il paraît avéré maintenant que le ministère de Mac-Mahon est décidé à ce que l'Exposition ait lieu malgré toutes les conditions décourageantes.

"Ce pays a déjà perdu tant de temps que le mieux semble maintenant d'attendre la réunion du congrès en octobre. S'il n'y a pas alors de changement dans les perspectives à Paris, un crédit pourra sans doute être promptement obtenu, et une commission capable et énergique pourra, même à cette dernière heure, faire une bonne exhibition, quoique non aussi importante et ne représentant pas nos arts et nos industries aussi complètement que nous pourrions le désirer. Le principal après tout est de montrer ce que nous avons de mieux, non de couvrir des mètres d'espace à l'exposition de telles que les Français passeraient sans les regarder. Beaucoup de nos exhibitions ont étonné les experts européens l'été dernier par leur excellence, leur ingéniosité et leur bon goût. Les rapports des commissaires et des juges étrangers ont témoigné de leurs mérites, et de nulle part l'appréciation n'a été plus judicieuse et plus polie qu'en deçà de la France. Quelques articles comme les machines à coudre, l'argenterie, les étoffes, la coutellerie, les engins à vapeur et les plumes d'acier, que nous devrions exhiber. Avant l'Exposition de Philadelphie, beaucoup de Français avaient une triste opinion des produits américains dans les arts et les manufactures. Cette opinion a été grandement modifiée par les rapports des juges étrangers et par les lettres publiées dans les journaux français sur le Centenaire, et nous pouvons la réformer entièrement en faisant l'an prochain au Champ-de-Mars une excellente exhibition, qui serait remarquée de toute la France.

UNE DÉCISION SUR LA LICENCE RÉCLAMÉE DES HABITANTS QUI ONT UN MAGASIN.—Nous devons à l'obligeance de M. Julien Michel, l'un des avocats engagés dans l'affaire, communication d'une décision que vient de rendre le juge de paroisse Harper de St-Charles, au sujet de la licence que les collecteurs de taxes prétendent faire payer aux habitants qui tiennent un magasin pour l'usage de leurs habitations. L'affaire se présentait ainsi :

M. F. A. Luling, citoyen de l'Alabama, ayant une habitation à St-Charles, demandait au juge de paroisse une injonction interdisant au collecteur de taxes pour l'Etat et la paroisse St-Charles, M. B. S. Labranche, de lui faire payer une licence comme tout autre marchand.

M. Luling exposait qu'il avait chez lui, comme la plupart des habitants, un magasin pour son usage et celui de ses travailleurs, qu'il délivrait à ceux-ci les articles dont ils avaient besoin à valoir sur leurs salaires et au prix contant, suivant des conditions arrêtées entre lui et eux, qu'il ne vendait pas de marchandises pour de l'argent ni à eux ni à d'autres.

Le juge Harper a refusé l'injonction en se fondant sur ce que la loi ne fait pas de distinction. D'après sa décision, tout habitant dans le cas de M. Luling doit payer licence comme tout autre marchand.

Cette solution nous paraît beaucoup trop péremptoire, et elle ne nous semble pas justifiée par les faits de l'affaire.

Plusieurs personnes peuvent se réunir pour acheter un baril de porc ou de farine et le partager entr'eux, sans qu'on puisse pour cela considérer cela qui fait le partage comme un marchand soumis à la licence. L'habitant qui fait venir des provisions et qui paie en nature ses travailleurs, en leur délivrant à *prix coutant*, une partie de ces provisions, n'est pas un marchand et ne saurait être assimilé à un marchand.

Il se peut que certains habitants aillent au-delà et tiennent réellement un magasin de vente. Ceux-là alors, sur la preuve des faits, peuvent être tenus de payer licence ; mais, suivant nous, la loi actuelle ne soumet pas à la licence l'habitant qui fait simplement de la coopération pratique avec ses travailleurs.

Nous croyons que la décision du juge Harper, si elle est déférée à un tribunal supérieur, sera réformée.

LE VER DES ORANGERS.

Nous recevons la lettre suivante qui signale un nouvel ennemi à l'agriculture.

Lac Charles, le 27 août 1877.

A messieurs les rédacteurs de l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans :

Messieurs Dufour et Limet :

L'intérêt que votre estimable journal a toujours montré pour la prospérité des citoyens de la Louisiane m'a fait vous écrire la présente. Les nombreux amis que vous avez dans l'Etat, et même dans les Etats-Unis en chimistes et en naturalistes me fait espérer que vous pourriez nous aider d'une grande utilité pour nous faire trouver le moyen de détruire un insecte qui fait mourir tous les orangers qui en sont infectés, j'ai de jeunes mes arbres depuis 18 mois, quand cette vermine a paru je ne pensais pas que cet insecte était si redoutable pour les orangers. Mais depuis une année je me suis aperçu que cet insecte absorbait toute la sève des orangers qui en sont pris et les fait mourir ; j'ai fait depuis un an tout ce que je connaissais pour détruire ce ver, malheureusement, sans réussite. Cette année tous mes arbres sont infectés ; j'ai plus de cent mille plants d'orangers de trois à sept ans pris par cet insecte et plus de mille arbres en rapport avec une très belle récolte, que je considère comme perdus, avec près de deux mille arbres qui auraient été en rapport dans un an ou deux ans. Ce ver s'est multiplié depuis un mois avec une rapidité extraordinaire. Si je ne puis pas trouver le moyen de les détruire ou de pouvoir arrêter leur progrès, tous mes orangers au Lac Charles seront morts avant un an, plus tous ceux des habitants de la localité. Vous savez que la culture des orangers dans la paroisse Calcasieu avait pris depuis quelques années un développement considérable ; je suis persuadé que c'est la paroisse dans l'Etat qui aurait produit le plus d'oranges avant cinq ans, dans aucune partie de l'Etat où l'on cultive ces arbres ils ne produisent aussi vite, et j'ai vu les orangers dans tout le sud de l'Europe, où on les cultive, et je n'ai jamais vu une une aussi riche végétation que celle que j'ai obtenue au Lac Charles. Depuis dix ans je m'occupe de cette culture qui avait réussi bien au-delà de toutes mes espérances. Sans ce malheureux insecte, j'aurai produit les oranges par millions avant peu d'années, et du plant d'orangers par cent milles à la disposition des habitants qui désiraient cultiver ces arbres, je vois toutes les espérances que j'avais mises dans ma plantation comme toutes celles de mes concitoyens au Lac Charles dès aventurées. Si on ne trouve pas le moyen de détruire cet insecte, pour moi c'est dix ans de travail et tout un avenir détruits par ce ver ; pour le Lac Charles c'est un tort considérable. Son sol et sa position conviennent spécialement pour cette culture. Je vous envoie avec la présente des feuilles qui portent de cet insecte, que je vous prie de faire examiner par des hommes compétents pour découvrir s'il y a quelque moyen de détruire ce ver. En le faisant vous nous rendrez un grand service, à moi et à tous ceux qui cultivent les orangers au Lac Charles.

Je suis, Messieurs les Editeurs, votre serviteur. VICTOR COUCHY.

LA PRESSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET "L'ABEILLE.—Nous remercions cordialement nos confrères du *Picayune*, du *Democrat*, du *Times*, de la *Chronique* qui, dans leur édition de dimanche, ont bien voulu parler de l'*Abeille* en termes qui nous ont profondément touchés. Nous les prions de recevoir en retour nos souhaits sincères pour leur prospérité et l'assurance de nos meilleurs sentiments de confraternité.

Dans son édition d'hier soir, le *City Item* contient deux flattueses et bienveillantes notices à l'adresse de l'*Abeille*. Nous le remercions également et nous souhaitons au plus jeune de nos confrères, qui est d'ailleurs, dirigé par des vétérans du journalisme, une longue et prospère existence.

COMPTES RENDUS DE L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—Voici le sommaire de la 2me livraison du Tome II, de cette intéressante publication qui a paru samedi dernier.

1. De l'emploi du chloroforme dans l'accouchement, Dr. Armand Mercier.
2. Du mouvement et de ses transformations dans l'hérédité, Dr. Charles Turpin.
3. Extrait du Procès-verbal.
4. Coup d'œil sur le système pénitentiaire, Dr. Robéri.
5. Les Dorphores, Dr. Dupaquier.
6. Du China-Grass ou Ramich, M. J. Génin.
7. Le Son et la Musique, M. P. Blaserna.
8. Miscellanées.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—L'Association dramatique Orléanaise doit donner demain, mercredi, à l'Opéra, une représentation pour ses invités. Le drame populaire *Marie-Jeanne*, sera joué par MM: P. Canonge, Jne, John Davis, G. Dessommes, Cressy, Pilié, W. A. Billand, Hess, et Mmes Cadio, Rossi, Desdet et Mlle Juliette St-Jean. Nos remerciements à l'Association pour ses invitations.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

FRANCE.

Le voyage du Maréchal-Président.

Saint-Lô, 15 août.

Parti de Caen à sept heures du matin, le Président est arrivé à Bayeux à sept heures trente-cinq. Il a été reçu à la gare par les autorités.

Malgré l'heure matinale, beaucoup d'habitants de la ville et des campagnes voisines étaient venus voir et saluer le Maréchal. Ou lui a fait un accueil des plus sympathiques; de nombreux cris de: Vive le Maréchal! se sont fait entendre.

Le Président est remonté en wagon à huit heures.

A Lisson, sur la limite du département de la Manche, le train présidentiel s'est arrêté quelques minutes.

Un accueil très chaleureux a été fait au chef de l'Etat par le maire et toute la population.

Saint-Lô, 15 août, 10 h. 25 m.

A son arrivée à Saint-Lô, le président de la République a visité l'hospice civil et militaire; il a adressé la parole à quelques malades. Nombreuses acclamations sur le parcours du cortège; un arc de triomphe était dressé rue du Neubourg.

Le président s'est ensuite rendu à la préfecture, où il a reçu le conseil général, présidé par M. de Saint-Germain, sénateur, qui a prononcé un discours. Presque tous les membres du conseil général étaient présents. On remarquait parmi eux M. Bochvalier, président de la commission départementale ; M. Litoyer-Plaine, maire de Coutances, etc.

De la préfecture, le maréchal, suivi d'un grand concours de population, s'est dirigé à l'église Notre-Dame.

Mgr Germain, évêque de Coutances, a reçu le maréchal, qui est entré sous un dais et s'est dirigé vers le chœur. Mgr a harangué le président. Puis le cortége est allé à l'hôtel de la préfecture, où a eu lieu la réception des autorités, du tribunal de première instance, du juge de paix, de l'administration des domaines, de M. Vautier, préfet honoraire du conseil de Saint-Lô, et celui-ci au complet. M. Houssemen-Dumanoir, ancien maire était présent.

Le maréchal a échangé quelques paroles avec les conseillers ; il a reçu ensuite le conseil d'arrondissement, les maires des campagnes, venus très nombreux des arrondissements de Saint-Lô, Coutances, Avranches et Mortain.

Les maires étaient enthousiasmés de leur entretien avec le président, qui leur a déclaré qu'aucun droit ne serait prélevé sur les tanguières. Cette déclaration a été accueillie avec une vive satisfaction par les nombreux agriculteurs présents qui utilisent cet engrais maritime.

(*Agence Havas*)

LE MARÉCHAL A CHERBOURG.

On lit dans le *Journal officiel*:

"Le Maréchal-Président est arrivé samedi à Cherbourg à quatre heures quarante-cinq minutes. Il a été reçu par le vice-amiral préfet maritime, le sous-préfet et le conseil municipal.

"Le maire de Cherbourg a adressé au Maréchal le discours suivant :

"Monsieur le président de la République,

"L'administration municipale de Cherbourg est infiniment heureuse de l'occasion qui lui est donnée de vous présenter ses hommages respectueux et de vous assurer de son entier dévouement. Elle se fait l'interprète des sentiments de la population, en vous exprimant la grande joie que cause ici l'honneur de la visite de votre Excellence.

"Notre région, monsieur le Maréchal, est généralement pénétrée de profonds sentiments de gratitude pour les services que vous avez rendus à la patrie. Chacun aime à voir votre nom illustre, et de voir la France heureuse et prospère, et qu'à cette fin, vous vous proposez d'assurer la paix à l'extérieur et l'union à l'intérieur. Vous avez le bien rare de faire fermer des institutions, et que votre dévouement au bien du pays est absolu. Chacun sait que la France, illustrée de votre jugement par votre vaillante épée, vous doit, en outre de nombreux et précieux bienfaits.

"Veuillez donc, je vous prie, monsieur le Président, agréer nos sentiments d'affectueuse reconnaissance."

Hier matin, le Maréchal-Président a reçu à la préfecture maritime tous les corps constitués et un grand nombre de maires.

Le président de la chambre de commerce a pris la parole en ces termes :

"Monsieur le maréchal,

"La chambre de commerce de Cherbourg se félicite de l'honneur qui lui est fait de pouvoir présenter ses hommages respectueux au chef de l'Etat. Cherbourg est avant tout un grand port de guerre. Mais grâce à sa vaste magnifique et à sa position naturelle, il est et sera toujours le port de commerce le plus heureusement situé de la Manche, pour recevoir les navires transatlantiques et faire l'échange des productions de la Normandie et de l'Angleterre. En exécution de la loi du 31 décembre 1875, Cherbourg verra prochainement s'ouvrir, par la ligne stratégique de Sotteval à Coutances, ses communications avec la Bretagne.

"Cet instant, monsieur le maréchal, notre ville le doit à votre gouvernement. Déjà le chemin de fer de Paris a produit, dans notre région d'heureux résultats, et chaque année, le port de Cherbourg voit grandir les tonnages des navires qui le fréquentent.

"Pour répondre à ce progrès commercial, et malgré la part trop faible prise dans un mouvement par notre marine marchande, l'approfondissement de notre port est devenu nécessaire. Les projets des travaux sont à l'étude, et la ville de Cherbourg espère pouvoir offrir son concours financier à l'Etat.

"Telles sont, monsieur le Maréchal, les questions les plus importantes pour l'avenir de notre commerce. La chambre qui est présente à l'honneur de vous recommander à votre haute sollicitude, convaincue qu'elle s'étend à tout ce qui intéresse la grandeur et la prospérité de la France."

Le président du tribunal de commerce a dit ensuite :

"Monsieur le président,

"Le tribunal de commerce de Cherbourg a l'honneur de vous présenter ses plus respectueux hommages.

"Chargé d'appliquer les lois, dans la sphère de sa juridiction consulaire, et de contribuer au bien général en maintenant l'équité dans les transactions, le tribunal est heureux de saluer en votre illustre personne le représentant le plus élevé de l'autorité, qui protége l'exercice de la justice et qui veille à l'exécution de ses jugements. Le respect des lois, cette première sauvegarde de la paix et de l'ordre publics, est intimement lié au respect de l'autorité.

"Mêmes raisons des vœux, monsieur le maréchal, pour que l'un et l'autre, se raffermissant dans les esprits, assurent à notre chère patrie un avenir stable et prospère, noble but auquel vous consacrez tous vos efforts, après avoir si généreusement versé votre sang pour la France."

A midi, le Maréchal se rendait à l'église de la Trinité, où il était reçu par Mgr l'évêque, entouré d'un nombreux clergé.

Au sortir de l'église le président est rentré à la préfecture, accueilli par les cris chaleureux d'une foule sympathique qui se pressait sur son passage.

Après avoir passé la revue des 13e et 25e régiments de ligne et des troupes de débarquement de l'escadre, le Maréchal s'est rendu au concours des pouliniers et a visité l'hôpital civil.

Dans la soirée a eu lieu un grand dîner officiel à l'hôtel de ville, suivi d'une nombreuse et brillante réception.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES DE FRANCE.

Nous trouvons dans les journaux de New York du 31 les dépêches suivantes que l'agent de la presse associée ne nous a pas transmises.

UN DISCOURS DE M. RENAULT.

Londres, 30 août.—On télégraphie de Paris au *Times*: "M. Léon Renault, qui est le républicain modéré le plus conservateur, a prononcé un discours à Brunoy. Il a dit que toute crainte de coup d'Etat n'avait pas de raison d'être à cause de la loyauté personnelle du président Mac-Mahon. Le maréchal a pu être entraîné par les désespérances de l'existence d'un parti imaginaire dans une entreprise dangereuse pour la France et pour lui-même, mais lorsqu'il sera mis face à face avec la violation directe de la loi, il reculera d'horreur devant un tel outrage.

L'orateur a ensuite repoussé l'idée que le gouvernement aurait recours à des dissolutions n'avait pas été créé pour permettre au président de la République de faire prévaloir ses vues personnelles, mais seulement pour qu'il pût, en cas de désaccord avec les représentants les plus directs de la nation, faire appel à la vraie souveraineté du pays.

"Lorsque cette souveraineté a parlé, il y a révolte à ne pas incliner devant sa volonté, et c'est dit-on le président MacMahon que de le prétendre capable de mépriser les lois dont il tire son autorité. Le pays ne se laissera pas troubler par la menace d'une seconde dissolution, pas plus que par celle d'un coup d'Etat."

LE MARÉCHAL ACCEPTERAIT UN MINISTÈRE CENTRE GAUCHE.

Le correspondant parisien du Times, commentant ce discours ainsi que l'assertion du Moniteur que le président Mac-Mahon a récemment déclaré qu'il accepterait un ministère centre gauche, s'exprime ainsi: "Plusieurs symptômes tendent à montrer que le cabinet prend des mesures pour l'éventualité d'une défaite, de manière à frayer la voie à un ministère centre gauche que le maréchal pourrait accepter."

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet 167 rue de la Commune.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier par le chemin de fer favori de Mobile dimanche et lundi 2 et 3 septembre :

Dr. F. J. Knapp et Mme S. A. Knapp, Washington; L. Reynaud, consul français et famille, France, via New York. John B. McGinty et Wm McGinty, Baltimore. M. D. Haynes et A. D. McOutchen, Lynchburg. E. H. Adams et J. M. Fleetwood, Washington. W. R. Barlow, Louisville. M. Gunsenhiem, New York. Henry C. Tremoulet, Emile Tuyes et A. F. Chauffe, Baltimore. Victor Prados et femme, Montgomery White sulphur springs. Mme I. Percy St. Louis. John Tincker, Evansville, Ind. J. W. H. Patterson, New York. Mademoiselle G. Lebourgeous, Baltimore. R. G. Williams, Washington. T. L. Ross, Chutes du Niagara. J. C. Hendricks, Columbus, Ky. Col L. P. Grant, Atlanta. Numa Vives, Amable Vevrat, Baltimore. R. W. Wells, Mith Ruth Brittain, Mlle Josie Balfour, Louisville. Chas. Zellner, Philadelphie. Mr. Seybold et famille, Savannah, Louisville. John T. Gunn, Louisville. J. C. Andrews, agent général de la route Kenneaw, New York. S. S. Prentice Walter, Louisville. E. H. Wilson, New York.

Le trésor r d'Etat payé enfin.

L'honorable A. L. Tissot, de la Seconde Cour de District, a reçu hier matin un check de $2500, à lui dû pour son salaire de juge. Nos lecteurs se rappelleront que le juge Tissot ayant été renvoyé pendant longtemps par Dubuclet, intenta contre lui une action devant le juge Rigator, de la Sixième Cour de District. Une injonction fut immédiatement accordée pour empêcher Dubuclet de payer à personne, à aucune personne ou à aucuns mandats, excepté ceux du juge Tissot, la somme de $2500 des fonds versés au trésor par M. Patrick Irwin. Comme cela était connu du juge Tissot, le writ d'injonction a été adressé à M. Dubuclet simultanément avec le payement fait par M. Irwin. Le trésorier, se trouvant pris, s'est décidé, hier matin, à payer le juge Tissot. En conséquence il lui a adressé le check mentionné ci-dessus.

Taxes de ville.

Les greffiers des diverses Cours de District étaient hier matin au bureau de l'administrateur de finance pour recevoir les nombreuses pouvoirs leur étant accordés contre toutes les personnes devant des taxes pour l'année 1877. Aux taxes maintenant seront ajoutés l'intérêt de 10 pour cent et tous les frais. Les contribuables délinquants feraient bien de publier la notice déjà publiée dans le journal officiel, constitue une citation légale contre toute personne dont le nom figure sur la liste des contribuables délinquants.

Ecrasé.

Hier matin, Alfred François, couleur, conducteur d'attelage de chevaux, pour sauver son cheval, chargé de cinq boucauts de sucre, au coin des rues Bienville et Peters, lorsque tournant la tête pour parler à quelqu'un, il est jeté en arrière par un mouvement instantané des mules. Ne pouvant retrouver son équilibre, il tombe la tête devant le float et la roue lui passe diagonalement sur la poitrine et sur la portion inférieure de la figure. Le malheureux François a été tué à l'instant.

Confusion.

Andrew Doyle a été arrêté sur l'accusation d'avoir blessé Alice Day, avec un poignard, dans des intentions meurtrières. Il est accusé d'assaut et batterie par l'agent Dilsh parce qu'il a réclamé au moyen de la violence son chien.

Doyle, en compagnie d'Alice Day et d'autres, passait en fiacre, rue du canal, et reprochait à Alice ses infidélités envers lui. Une discussion s'est élevée et Doyle, furieux de jalousie, a poignardé la fille et s'est ensuite poignardé lui-même.

Mais ces faits ne sont pas entièrement admis par Doyle qui prétend avoir été blessé par quelqu'un qui se trouvait dans la voiture. Quant à la Day elle affirme positivement qu'il ne l'a pas touchée. Du reste, personne n'est sérieusement blessé, et la blessure de Doyle est presque imperceptible.

Waits et Petitpain.

James White, accusé du meurtre de W. J. Carter, a été traduit devant le juge hier matin, et renvoyé à la prison de paroisse.

Ernest Petitpain, accusé de complicité et qui avait été relaché en caution, a été arrêté de nouveau hier matin, sur l'accusation d'avoir aidé White à s'échapper.

Pique Nique.

Le pique nique donné dimanche au jardin Magnolia par la Sixième Compagnie des Francs-Tireurs d'Orléans a été magnifique. Nombre de nos résidants français y ont participé et aussi beaucoup de représentants d'autres nationalités. Il y avait au moins 2000 personnes au jardin Magnolia pendant la soirée et plusieurs des nos organisations militaires y étaient représentées par des membres en grand uniforme.

Rivière Rouge.

On a reçu la nouvelle que le steamer *Osage* a réussi à ouvrir un chenal de 12 pieds de profondeur sur le cordon de la Rivière Rouge et du Mississippi. Ayant cette dernière opération, il n'y avait que deux pieds et demi d'eau.

Le Club Social Mystique.

Dimanche soir, il y avait divertissement, entrain et plaisir au Vieux Lac, à l'occasion de la première soirée dansante du Club Social Mystique dans la salle de François Brunet. Rien n'avait été épargné pour faire de la soirée un grand succès et le succès a répondu, en effet, à l'attente. Les belles et charmantes danseuses ne manquaient pas non plus, et nombre d'entre elles étaient venues de la fête. Le club, du reste, est composé des jeunes gens de nos meilleures familles.

Les remerciements de l'*Abeille* à MM. Nicholas Brunet, Jas. Faucet et Joe. Barba pour les attentions qu'ils ont eues pour notre rapporteur. Les officiers du club sont:

Président, Nicholas Brunet; vice-président, E. Chauvin; secrétaire, Art. Barba; trésorier, Antoine Barba.

Rapport mortuaire.

Il est mort à la Nlle-Orléans, la semaine dernière, 166 personnes, dont 57 du sexe masculin, 49 du sexe féminin, 64 de race blanche, 42 de race de couleur. Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont la petite vérole 5, la fièvre d'infection 16, la consomption 17, les convulsions 4, maladie du cœur 3, pneumonie 4, entérite 4, diarrhée 3, hepatite 5, débilité enfantine 7, noyés 5.

Filoutesie.

Le chef Boylan apprit samedi matin, qu'une Madame Reiley, connue aussi sous le nom de Minnie Landers, avait volé $1000 à une personne inconnue. Comme l'information venait de gens de toute foi, le chef détacha les officiers Pecora et Tracy pour faire des recherches à ce sujet.

Les officiers arrêtèrent un nommé John Reiley, soutenant qu'il était, qui supposait-on, n'était pas tout à fait étranger au vol; et la supposition était juste, car Reiley, interrogé, répondit que Minnie Landers était partie pour St-Louis, quand cette vermine a paru. Dimanche soir, ils furent trouvés tous deux bien établis à l'hôtel du Verandah, rue Conti.

Mme Riley nia le vol. Mais on continua les recherches et l'on apprit que le juge Michel Guerson, l'ex-recorder du premier district, était allé se promener avec la joyeuse Minnie vendredi dernier dans la soirée. On envoya chercher le juge qui fidit, bien qu'avec peine, par raconter toute l'affaire. Il était allé prendre Minnie rue Liberty No. 15, et était parti pour le lac avec elle ; mais ils se séparèrent pas si loin et revinrent avec la voiture chez Minnie.

Le juge y resta quelques instants et s'en alla pour retourner chez lui. Arrivé au coin des rues Palmyre et Claiborne, il découvrit que deux billets de $500 avaient été enlevés de sa poche. N'ayant pas voulu ébruiter cela, il n'en avait rien dit ; cependant, il désirait ne pas perdre son argent et il imagina d'en parler à l'officier Pecora en l'invitant de faire des recherches sans publicité. Pecora refusa en disant qu'il était obligé d'en informer le chef. Guernon alors n'insistant plus sur le secret, le vol fut bientôt découvert.

Les bons de chemins de fer.

On se rappelle qu'il y a quelques mois, le juge Billings de la Cour de District des E. U. rendit un jugement qui déboutait Maurice Rangeis et autres détenteurs de bons de chemins de fer de 1854, de leur demande contre la ville qui sous l'administration de 1874 cessa de payer l'intérêt de ces bons pour les forcer à entrer dans la combinaison de la loterie à prime. La décision de Billings porte que la loi de 1854 n'ayant pas pourvu par une taxe ou par tout autre moyen au payement de ces bons, il ne pouvait créer pour eux un droit qui n'existait pas. Par conséquent les détenteurs ne peuvent avoir de recours que sur le stock de la compagnie.

D'après cela, l'administration n'avait pas le droit de convertir ces bons en bons à prime puisque la ville n'était pas responsable du paiement.

Sur ce, M. Tébault, président de l'Union des contribuables adresse, par la voie du *Picayune*, à M. Pilsbury, maire, la décision tout entière du juge Billings. M. Pilsbury n'en ayant pas tenu compte, M. Tébault a adressé de nouveau, par la voie du *Louisiana Register* une seconde lettre contenant cette même décision, en le priant de vouloir bien lui répondre.

Fourbisses contre un ex-collecteur de taxes.

L'assistant avocat général doit commencer incessamment des poursuites contre les cautions du collecteur de taxes d'Etat, Fulton, dont le cautionnement de $100,000 a été fourni comme suit :

F. Fulton, principal, $10,000; Robt E. Rivers, $5,000; Patrick Keenan, $12,000; Jas. L. Thompson, $15,000; Richard C. Nelson, $8,000, et Wright R. Fish, $10,000. Ces personnes seront tenues, naturellement, de couvrir chacune, proportionnellement à la garantie donnée, le déficit de Fulton.

La grande parade.

Samedi soir, au dépôt d'armes des "Vaudry Rifles" et des "Crescent Rifles," dans le batisse Maurepas, un meeting des représentants de toutes les compagnies de volontaires en uniforme a été tenu sous la présidence du major Richardson. Il a été résolu à l'unanimité que les compagnies de volontaires se mettraient sous le commandement du colonel Wm. Miles Owen, de l'Artillerie de Washington, à l'occasion de la grande parade qui doit avoir lieu le 14 septembre. Le choix du colonel Owen est un juste compliment fait à un brave soldat et un bon officier.

La Dengue.

Le général Barney et le col. Hatch' membres du comité d'enquête, qui a fait un rapport sur les affaires en plutôt sur l'administ